

Je soussigné, André Trudeau,
 arpenteur juré pour la Province
 du Bas Canada, résidant à Montré-
 -real, certifie que Jeudi le quatrième
 jour d'Avril dans l'année Mil huit
 cent trente neuf, à la réquisition
 de Sa Grandeur l'Illustrissime et
 Révérendissime, Jean Jacques Lar-
 -bique, Evêque de Montréal, j'é me
 suis expus transporté en la
 rue St. Denis en cette Cité de
 Montréal pour mesurer le
 terrain appartenant à Mon dit Sei-
 -gneur Evêque, sur lequel sont con-
 -struit l'Eglise de St. Jacques, le
 Palais Episcopal de Mon dit Sei-
 -gneur Evêque, et la maison d'Ecce-
 -dite de St. Jacques, - lequel terrain
 appartient à Mon dit Seigneur
 Evêque de Montréal, partie par
 acte de donation par Denis B.
 Piger Ecuyer à Monseigneur
 Jean Jacques Larbique Evêque
 de Telmesse du 9 Mai 1823. P.C.
 Daveluy N.P. - partie par acte de
 donation par le dit D. B. Piger
 Ecuyer à Monseigneur Jean Jac-
 -ques Larbique Evêque de Telmesse,
 du 1^{er} Août 1823. P.C. Daveluy N.P.

autre partie par acte de
vente par Louis Levy à Monsei-
gneur J. J. Laflaque, Evêque de
Telmessé du 30 Décembre 1828,
S. M. Mondet St. P. - et enfin
partie par acte de Donation par
D. B. Nizer à Monseigneur J. J.
Laflaque Evêque de Telmessé du
1^{er} Avril 1829 - S. M. Mondet
St. P. - Le dit Terrain ou Loppin de
terre étant borné en front au S. O.
par la rue St. Denys, d'un côté
au N. O. par la rue Mignonne,
d'autre côté au S. E. par la rue
St. Catherine et par derrière par une
rue dont je ne connais pas le
nom, et ayant mesuré avec pré-
cision les quatre côtés du dit
Loppin de terre, j'ai trouvé qu'il
contenait le long de la rue St.
Denys, Trois cent cinquante cinq
pieds, et par derrière, Trois cent
cinquante pieds, de large, sur une
profondeur de quatre cent soixante
six pieds, donnant une superficie
de cinq arpents neuf perches et
deux cent quatre vingt un pieds. ^{arp. perches. pieds.} 5. 09 + 281.

En même temps
j'ai aussi mesuré une autre loppin
de terre appartenant aussi à Mon.

dit Seigneur Jean Jacques Larbique
Evêque de Montréal, en vertu d'un acte
de Donation par D. B. Piger Ec, au
nom et comme Procureur de S. Mon:
s. J. Papineau à Monsigneur Jean
Jacques Larbique Evêque de Telmesse
du 26 Août 1823. et ensuite Ratifié
par le dit Louis Joseph Papineau,
par acte y annexé en date du 25
Novembre 1823 - P. C. Javelley N. P.

Le dit lopin de terre ainsi donné à
condition d'être laissé pour servir
de Place Publique au devant de la
dite Eglise de St. Jacques - et est borné
en front au Nord Est par la dite
rue St. Denis et par derrière au
S. E. par le dit Ls. Jos. Papineau
Ecuyer et par William Cooper, au
S. E. par le dit M^{re} Cooper et au
N. E. par Loussaint Thierrier, et con-
tient deux cent pieds de front sur
la rue St. Denis, sur une profondeur
de soixante et dix huit pieds, fai-
sant une superficie de quarante
huit perches et quarante huit pieds.
Formant pour les deux lopins
ainsi mesurés, une superficie totale
de cinq arpens cinquante huit
perches et cinq pieds. Tout ce
que dessus j'affirme véritable,

arp. perches. pieds.
0. 48 + 48

5. 58 + 5

en foi de quoi j'ai dressé le
présent Procès Verbal à Mont-
réal le huitième jour d'avril
mil huit cent Trente neuf pour
servir et valoir à Mon dit Seigneur
Evêque de Montréal ce que de droit.
Signé en la Minute André Thu-
deau apt. juré avec paraphe.
Pour vraie copie de la Minute
restée de record en mon bureau

(Signé) André Thudeau
apt. juré

4 avril 1839